



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [Twitter](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2021/17

Le 31 mai 2021

C'est avec une profonde tristesse que la Cour annonce le décès de S. Exc. le juge James Richard Crawford

LA HAYE, le 31 mai 2021. C'est avec une profonde tristesse que la Cour internationale de Justice annonce le décès de S. Exc. le juge James Richard Crawford, survenu à La Haye le 31 mai 2021. Le juge Crawford était membre de la Cour depuis le 6 février 2015. Son mandat devait arriver à terme en février 2024.

*

Né à Adelaide (Australie) le 14 novembre 1948, James Richard Crawford avait consacré sa vie au droit international et joui d'une longue et brillante carrière.

Diplômé de l'Université d'Adelaide, il avait poursuivi ses études de troisième cycle à l'Université d'Oxford, puis obtenu divers diplômes postuniversitaires auprès d'universités européennes.

Le juge Crawford avait été admis au barreau en tant qu'avocat devant la Haute Cour d'Australie en 1977. Il avait également été admis à plaider en tant qu'avocat devant la Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud le 6 novembre 1987, avant d'être nommé avocat principal le 7 novembre 1997.

Tout au long de sa brillante carrière, le juge Crawford avait occupé dans son pays natal plusieurs postes de premier plan. Il avait notamment été membre de la commission australienne de réforme législative (1982-1990) et de la commission australienne pour l'UNESCO (1984-1988), ainsi que du comité consultatif pour les questions relatives au système judiciaire australien de la commission constitutionnelle australienne (1985-1987) et du comité pour les questions relatives au droit maritime (1989-1992).

Au plan international, le juge Crawford avait également occupé d'éminentes fonctions, notamment celles de membre de la Commission du droit international des Nations Unies (1992-2001) et de rapporteur spécial sur la responsabilité des Etats (1997-2001).

Avant d'être élu juge à la Cour internationale de Justice, il avait plaidé en tant qu'avocat, conseil ou conseil adjoint dans quelque trente procédures contentieuses et consultatives engagées devant la Cour.

Il avait également été président, juge, arbitre ou conseil dans un certain nombre de procédures devant diverses juridictions nationales et internationales.

Il avait en outre déposé en tant que témoin expert devant les plus hautes juridictions nationales de plusieurs Etats et produit nombre de rapports et avis d'expert.

Tout au long de sa carrière, le juge Crawford avait publié des ouvrages, rapports officiels et articles spécialisés variés, nombre desquels sont bien connus des praticiens et étudiants en droit international. Il avait également occupé de nombreux postes universitaires au sein de prestigieuses universités et de centres de recherche réputés.

Récipiendaire de multiples distinctions et prix honorifiques, le juge Crawford avait, à différents titres, été membre de nombreuses associations professionnelles et sociétés savantes, dont le Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye (élu en 1999) et l'Institut de droit international (en tant que membre associé à partir de 1985, puis en tant que membre ordinaire depuis 1991).

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international, par des arrêts qui ont force obligatoire pour les parties concernées et sont sans appel, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)